Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 52 (1948)

Artikel: Procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Saignelégier le 25

septembre 1948

Autor: Christe, P.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-549702

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Procès-verbal

de l'Assemblée générale tenue à Saignelégier le 25 septembre 1948

I. SEANCE ADMINISTRATIVE

La presse jurassienne s'est plu à souligner le brillant succès remporté par la manifestation du 25 septembre 1948; nous tenons à le relever au début de ce procès-verbal. Pouvait-il d'ailleurs en être autrement? Le chef-lieu franc-montagnard se parait de ses plus beaux atours: un gai soleil avait dissipé les brumes automnales qui avaient envahi le haut plateau jurassien au début de cette journée; le ciel d'un bleu merveilleusement doux mettait le cœur en joie, lorsque vers 9 heures, les Emulateurs, d'abord peu nombreux — mais dont le nombre grossira bien vite — se réunirent à l'Hôtel de ville. La grande salle, harmonieusement décorée de plantes vertes, de gerbes de fleurs et de drapeaux de toutes couleurs, contribue à créer d'emblée cette ambiance agréable et cordiale que l'on aspire à trouver dans nos assemblées annuelles. Dans l'art délicat de recevoir leurs hôtes, les Franches-Montagnes ont une réputation à défendre. Elles n'y ont pas failli en cette journée du 25 septembre 1948. Tous les membres et amis de l'Emulation jurassienne, qui n'ont pas craint d'affronter les ennuis d'un long voyage, parfois fastidieux et cahoteux, l'ont constaté avec le plus grand plaisir et s'en souviendront longtemps.

1. Discours de bienvenue. — Il est 9.20 heures lorsque Me Marc Jobin, avocat, président de la section organisatrice, ouvre la séance et après avoir salué l'assemblée et lui avoir présenté ses souhaits de cordiale bienvenue, brosse un tableau particulièrement coloré des Franches-Montagnes. Il fait tout naturellement allusion aux préoccupations que le projet d'installer une place d'artillerie dans la région cause à la population. Celle-ci, affirme-t-il, «préfère le bruit du vent dans les grands sapins et celui des sonnailles dans les pâturages, au grondement du canon qu'on voudrait lui imposer». De chaleureux

applaudissements soulignent la fin de cette allocution «étourdissante d'esprit d'à-propos et d'esprit tout court».

- 2. Rapport d'activité. M. Ali Rebetez, président central, ayant vivement félicité Me Jobin pour la brillante évocation qu'il vient de faire, présente à son tour ses compliments de cordiale bienvenue à l'assemblée, réservant un salut particulier à la presse, toujours si bienveillante pour notre société. Puis il présente le rapport d'activité pour la période 1947-1948. Ce rapport, qui est publié dans le présent volume, est approuvé sans discussion et par un vote unanime de l'assemblée.
- 3. Comptes. Après quelques brèves communications faites par M. Tièche, de la section des Franches-Montagnes, M. Rebetez présente les comptes de l'année dernière et ceux des Fêtes du Centenaire.

Les vérificateurs, désignés par la section de Porrentruy et dont M. P.-O. Walzer, professeur, lit le rapport, recommandent l'acceptation pure et simple de ces comptes avec remerciements et félicitations à M. Rebetez pour leur bonne tenue. A l'unanimité, l'assemblée fait siennes les propositions des vérificateurs.

- 4. Siège de la prochaine assemblée générale. Dans sa séance du 24 septembre 1948, la Délégation a estimé que la prochaine assemblée devrait avoir lieu à La Neuveville. L'assemblée approuve ce choix. Le comité saura convaincre cette section qu'elle ne peut décliner l'honneur de recevoir les Emulateurs en 1949, malgré les responsabilités et le travail qu'occasionne l'organisation d'une telle manifestation.
- 5. Nouvelles sections, nouveaux membres. C'est avec enthousiasme que l'assemblée, sanctionnant le préavis favorable du Comité central et de la Délégation générale, approuve la création de deux nouvelles sections: l'une sur les bords du Léman où elle groupera les Jurassiens de Nyon, Aubonne, Rolle et environs et l'autre à Neuchâtel même. M. Rebetez félicite chaleureusement les membres des deux nouvelles sections pour la preuve d'attachement qu'ils donnent au Jura et à l'Emulation. Il fait un bref historique de la fondation et souligne en particulier les mérites de M. Raymond Monnin, inspecteur d'assurances à Nyon et de M. Jules Biétry, avocat à Neuchâtel qui, par leur dévouement et leur enthousiasme, surent faire triompher une cause qui, depuis longtemps, leur est chère.
- MM. Biétry et Monnin remercient l'assemblée et donnent tous deux l'assurance que leurs sections sauront faire honneur au Jura. M. Monnin donne quelques indications sur l'activité de la section de Nyon,

qui compte déjà 31 membres et dont la création remonte pratiquement à plusieurs mois. Quant à M. Biétry, il souligne notamment que c'est la question jurassienne qui a provoqué la création de la section neuchâteloise. C'est en effet après une conférence donnée par M° Jean Gressot, conseiller national, sous les auspices de la «Rauracienne», que les Jurassiens de Neuchâtel ont compris qu'aucun effort ne serait superflu pour défendre le Jura et ses traditions. La section neuchâteloise fut donc fondée parce que la tâche de l'Emulation est de sauvegarder le patrimoine culturel du Jura.

De chaleureux applaudissements soulignent les déclarations des présidents des 15° et 16° sections de notre société.

Et l'assemblée approuve aussi l'admission de 150 nouveaux membres, y compris les 31 de la section de Nyon et les 20 de la section de Neuchâtel.

6. Révision des Statuts. — M. Rebetez introduit ensuite le problème de la révision des statuts qui a déjà retenu l'attention de maintes séances de la Délégation générale et que celle-ci a mené à chef dans sa séance de la veille. Il signale les principales modifications qui ont été envisagées au cours des discussions et qui finalement tendent essentiellement à la suppression de la Délégation générale qui sera remplacée par un Comité central étendu. Si donc l'assemblée veut bien se ranger à l'avis unanime de la Délégation et du Comité central, celui-ci se composera à l'avenir d'un bureau de 5 membres choisis dans la section de Porrentruy et d'un délégué de chaque section. Cette solution présente l'avantage d'intéresser toutes nos sections à la vie de l'Emulation, beaucoup plus que ce n'est le cas actuellement. On peut espérer que cette nouvelle organisation contribuera à développer l'activité de l'ensemble de notre association. Il relève aussi que la disposition statutaire qui limitait la durée des fonctions présidentielles à 6 ans a été abandonnée.

En conclusion, M. Rebetez demande à l'assemblée d'accepter le projet des nouveaux statuts dont le secrétaire donnera lecture dans quelques instants.

M. G. Capitaine, président de la section de Genève, tient à souligner qu'une revision statutaire menée aussi rapidement, peut paraître à certains assez insolite. D'ordinaire, on remet le texte du projet aux membres et on leur donne la possibilité de le discuter, de le critiquer et de formuler leurs observations. Si, aujourd'hui, la Délégation générale d'accord avec le Comité central, propose une procédure plus simple, c'est parce que l'application de nos statuts donne rarement lieu à de longues discussions. D'autre part, le Comité central arrive à l'expiration de ses fonctions. Il est donc opportun de résoudre,

sáns plus de retard, le problème de sa réorganisation. Enfin, les comités des sections ont été appelés à examiner le projet présenté par le Comité central et adopté par la Délégation unanime, après plus de deux heures de délibérations. C'est dire que ce projet a fait l'objet d'un examen sérieux et qu'il peut être accepté sans crainte comme sans arrière-pensée par l'assemblée.

Non sans une pointe d'humour, M. Rebetez fait remarquer que, dans une société comme la nôtre, les statuts ne sont pas chose primordiale, puisque la section de Genève n'en a pas et n'en fait pas moins preuve d'une réjouissante activité.

Cette procédure n'étant pas combattue, le secrétaire donne lecture du projet des nouveaux statuts, article par article. Ils sont adoptés à l'unanimité. Une commission de rédaction sera chargée de la mise au point du texte.

- 7. Constitution du bureau du nouveau Comité central. M. Jobin, président de la section des Franches-Montagnes reprend, pour quelques instants, la direction des délibérations cependant que le Comité central se retire. Au nom de la Délégation, il propose de réélire M. Rebetez comme président central et de lui adjoindre pour former avec lui le bureau MM. Gressot, Ribeaud, Guéniat et Christe. Il en est ainsi décidé. Aux applaudissements de la salle, M. Jobin rappelle M. Rebetez qui, suivi de ses collaborateurs, reprend place à la table du Comité. Il lui présente ses compliments et ses plus vives félicitations pour la marque de confiance qui vient de lui être renouvelée ainsi que pour l'activité et le dévouement dont il fait preuve à la tête de la Société d'Emulation.
- M. Rebetez remercie en son nom et au nom du bureau du Comité central. Il proclame sa foi dans l'avenir de notre association et déclare accepter avec joie le travail considérable que lui occasionne la charge présidentielle et la tenue de la caisse.

La séance est alors suspendue pour quelques instants. On se rend au rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville où la Municipalité de Saignélégier a fait préparer une délicieuse collation. Cependant que de gentes demoiselles offrent de succulentes tartes au fromage et autres friandises et que l'on déguste un vin blanc fort apprécié et provenant des meilleurs crûs romands, les poignées de mains s'échangent, des conversations animées s'engagent. Mais le temps passe et les tractanda de l'assemblée ne sont pas épuisés. Il faut rentrer en séance.

8. Programme d'activité. — M. Rebetez brosse rapidement le programme d'activité pour l'année qui s'ouvre: Il signale notamment l'«Armorial», le Prix littéraire, la commission du folklore, la création

d'une commission d'étude du droit coutumier jurassien, la réorganisation de notre bibliothèque centrale, l'élaboration d'une nouvelle table des matières des «Actes», l'organisation d'excursions archéologiques. Il relève que l'«Armorial» cause de gros soucis au Comité à cause des dépenses considérables que ce travail occasionna.

9. Divers. — En fin de séance, M. Gressot, conseiller national, propose à l'assemblée de voter la résolution suivante, que la Délégation a, à la majorité, approuvé la veille :

« La Société jurassienne d'Emulation, réunie à Saignelégier en as-» semblée générale, consciente de son rôle de gardienne du patrimoine » jurassien, s'élevant une fois de plus contre tout ce qui pourrait lui » porter atteinte, se prononce contre l'établissement d'une place » d'artillerie, soit aux Franches-Montagnes, soit en Ajoie.»

M. Rebetez fait remarquer qu'il n'y a pas eu une unanimité absolue à la Délégation. Il estime qu'une prise de position est prématurée, du moins en ce qui concerne l'Ajoie, puisque le problème n'a pas encore été porté devant l'opinion publique.

M. Jobin-Anklin, ancien juge à la Cour suprême, dit tout le plaisir et la satisfaction que lui cause la résolution de M. Gressot et en recommande chaudement l'adoption, de même MM. Cattin, des Breuleux, Roger Schaffter, de Porrentruy. M. Lièvre, de Porrentruy, propose à l'assemblée de se lever pour approuver cette résolution. Mise aux voix, elle recueille la quasi unanimité de l'assemblée.

II. SEANCE LITTERAIRE

Trois travaux furent présentés au cours de cette séance qui fut un vrai régal littéraire et scientifique :

M. Paul Bessire, maître secondaire à Saignelégier, évoqua, avec une érudition remarquable, «l'occupation des Franches-Montagnes par

les Suédois, pendant la guerre de Trente Ans».

M. le Dr Albert Eberhardt, chimiste à Saint-Imier, provoqua l'émerveillement de ses auditeurs en leur présentant, avec une aisance parfaite, sans une note et dans un style châtié, les «Muscinées du Val de Saint-Imier et des chaînes du Chasseral et du Mont Soleil».

Enfin, M. le Dr André Rais, archiviste à Delémont, qui a le secret de dévoiler les mystères du passé, nous convie à des «Veillées delémontaines de la fin du XV° siècle».

III. LE BANQUET

Treize heures ont sonné, lorsque les Emulateurs prennent place dans la grande salle de l'Hôtel de la Gare. Le banquet fut excellent et copieux. La bonne humeur ne cessa de régner durant la fin de cette

belle journée.

M. Rebetez salua d'abord nos hôtes de marque, parmi lesquels nous citons notamment: M. le Dr Eugène Péquignot, secrétaire général du Département fédéral de l'Economie publique, Mgr Humair, professeur à Soleure, M. Bæschenstein, représentant de la Société d'histoire du canton de Berne, M. le juge cantonal Ems, représentant de la Société d'histoire de Fribourg, M. Attinger, de la Société neuchâteloise des sciences naturelles, MM. Ernest Juillerat et Steiner, de «Pro Jura» et de l'ADIJ., M. Gogniat, organiste à Fribourg, M. Jobin-Anklin, ancien juge d'appel. Il donne connaissance des nombreuses excuses qu'il a reçues, notamment du Général Guisan, du Colonel-divisionnaire Corbat, de Mgr Folletête, vicaire général à Soleure, de MM. Siegenthaler, Feldmann et Moine, conseillers d'Etat, de M. le Dr Rennefahrt, professeur, de M. Fischer, archiviste cantonal, de M. le Dr Riat, président de «Pro Jura».

M. Bacon, professeur à Saignelégier, se révéla un major «tout pétrit de malice». Il nous fait faire un voyage à travers le plateau franc-montagnard, sachant trouver, pour chaque commune, un mot drôle d'un comique irrésistible. La présentation de M. Bacon fut un «pur petit chef-d'œuvre d'observations et d'humour».

Et l'on entend tour à tour M. Berberat, au nom du Conseil communal de Saignelégier, MM. Ems, Attinger, Steiner, qui apportent le salut et les compliments des sociétés qu'ils représentent et, en intermède, trois virtuoses accordéonistes et le chœur des «Vieilles Chansons».

La journée se termina par une course-surprise à la «Verte-Herbe»,

sur les bords du Doubs, dont la chronique a dit grand bien.

Avec «Le Franc-Montagnard», nous pouvons conclure: «Grâce à la parfaite organisation de la section franc-montagnarde, qui mérite de vifs éloges, la Société jurassienne d'Emulation a inscrit une belle journée dans ses annales. L'âme, l'union et l'amitié jurassiennes s'y sont consolidées».

Le secrétaire central:

Christe.